



Animateur·rice de gymnastique, moniteur·rice de gymnastique

FORMATION

PRÉ-REQUIS :

- Être titulaire du PSC1 ou équivalent
- Expérience d'encadrement et de pratique personnelle pluridisciplinaire fortement souhaitées

TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES (TEP) :

- Enchaînement d'une durée de 30 secondes maximum intégrant cinq éléments : roue, appui tendu renversé, roulade avant, saut droit, roulade arrière bras et jambes tendus

TESTS DE SÉLECTION :

- Épreuve écrite (vérifier l'aisance rédactionnelle et la capacité d'analyse du candidat)
- Épreuve orale (capacité du candidat à exposer ses expériences, sa motivation, son projet professionnel et sa connaissance du métier et de la formation)

CONTENUS DE FORMATION :

- Module sur la participation à la vie, l'organisation, la gestion de la structure et l'environnement professionnel
- Conduite de projets pédagogiques et techniques d'animation en gymnastique acrobatique jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- Connaissance des différents publics
- Communication interne et externe
- Apports de connaissances techniques liés à la mention gymnastique

OÙ ET QUAND SE FORMER ?

ORGANISME DE FORMATION	LIEU	DURÉE	PÉRIODE
Campus Format Pro Sport	Fameck (57)	12 mois	Août 2020 – Juillet 2021

MÉTIER

L'animateur·rice de gymnastique peut travailler dans une (ou plusieurs) structure pour laquelle il·elle met en place des activités physiques et sportives adaptées, en lien avec la gymnastique, afin de permettre un accès facilité à cette discipline. Ses interventions ne visent pas le perfectionnement ou la compétition même si les compétences techniques de base sont développées lors de la formation. Il s'agit d'initier le public et de promouvoir des valeurs éducatives et citoyennes par la pratique de la gymnastique. Le·la moniteur·rice garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations. Il·elle sait adapter son animation à tout public.

Ses principales missions sont :

- encadrer et conduire des actions d'animation des activités gymniques jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- organiser et gérer les activités gymniques de la structure
- communiquer sur les actions de la structure
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités gymniques

EMPLOYEURS

Secteur public : mairie, communauté de communes, hôpital, établissement spécialisé, foyer, milieu scolaire, milieu carcéral

Secteur associatif : club de gymnastique, association sportive, association de loisirs sportifs, centre socio-culturel, MJC, association multisport, accueil périscolaire

Secteur privé : comité d'entreprise, mutuelle, base de loisirs, hôtellerie de plein air, structure de vacances, complexe multisport, comité d'entreprise